

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 06386 Numéro SIREN : 792 111 783 Nom ou dénomination : RSM PARIS

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2021 sous le numéro de dépôt 123267

RSM PARIS
Société par actions simplifiée au capital de 15 925 700 euros
Siège social : 26 rue Cambacérès, 75008 PARIS
792 111 783 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2021
--

L'an deux mille vingt-et-un, le 24 septembre, à 11 heures 00, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, par voie de visio-conférence, afin de se prononcer sur l'ordre du jour suivant :

- Renonciation aux délai et forme de convocation préalable et de remise des informations préalables,
- Lecture du rapport du Président,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Réduction du capital social d'une somme de 1.683.100 euros par voie de rachat d'actions et d'annulation de titres auto-détenus,
- Modalités de la réduction de capital,
- Modification corrélative des statuts,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés participant à l'assemblée et les mandataires des associés représentés, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Paul Evariste VAILLANT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Isabelle Schwingrouber est désignée comme secrétaire de séance.
Et Madame Caroline Brigot est désignée scrutateur.

La société BLANCHARD TISSANDIER AUDIT EXPERTISE CONSEIL, Commissaire aux Comptes de la Société, informée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Les décisions collectives entraînant modification des statuts, à l'exception de celles pour lesquelles l'unanimité est exigée par la loi, seront prises à la majorité des trois quarts.
Les autres décisions seront prises à la majorité simple.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

RESOLUTION PREALABLE

A titre préliminaire, les Associés renoncent purement et simplement, en tant que de besoin, autant sur le principe que sur la forme, aux délais de convocation et de mise à disposition des documents et rapports nécessaires à l'adoption des résolutions qui suivent.



Conformément à l'article 26 des statuts, les Associés reconnaissent avoir été en mesure de prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations nécessaires à leur information préalable en vue de l'adoption des résolutions qui suivent, en ce compris, notamment, des documents dont il est fait mention dans le présent procès-verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de donner mandat au Président pour acquérir 33 654 actions de la société RSM Paris au prix de 115 euros pour les annuler immédiatement après le rachat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes, décide sous condition de la réalisation des dispositions de la première résolution, de réduire le capital de 1 683 100 euros par annulation de 33 662 actions. Le capital sera ramené de 15 925 700 euros à 14 242 600 euros,

L'excédent du prix global de rachat sur la valeur nominale des actions rachetées qui s'élève à 2 187 510 euros sera imputé sur les autres réserves qui s'établiront après cette opération à 2 287 294 euros.

L'Assemblée Générale autorise la réduction du capital social aux conditions visées ci-dessus et confère tous pouvoirs au Président pour décider, au vu des oppositions éventuelles, s'il convient de réaliser ou non cette réduction de capital.

Le Président est investi des pouvoirs les plus étendus à l'effet de réaliser et de constater le rachat et l'annulation du nombre d'actions ainsi décidé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sous réserve de la décision du Président de procéder à la réduction de capital au vu des oppositions éventuelles et de la constatation par ce dernier du rachat des 33 654 actions et de l'annulation des 33 662 actions ainsi que de la réduction corrélative du capital social, de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la façon suivante :

« ARTICLE 6 - APPORTS

[...]

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 septembre 2021 dont la réalisation effective a été constatée par décision du président du [.] 2021, le capital social a été réduit d'une somme de 1 683 100 €. »

Le reste de l'article est inchangé.



« ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à Quatorze millions deux cent quarante-deux mille six cents (14 242 600) euros.

Il est divisé en 284 852 Actions ordinaires, entièrement libérées et de même catégorie, numérotées de 1 à 67 358, de 75 036 à 80 691, de 106 669 à 301 892 et de 301 901 à 318 514, de 50 euros de valeur nominale. »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités légales ou réglementaires, notamment de dépôt au greffe du tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée 12 h.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Paul Evariste VAILLANT



Le Secrétaire

Isabelle Schwingrouber



